



Pour une signalisation distinctive des immeubles classés du Québec

Contexte

Depuis 2010, les membres de la Société d'histoire et de généalogie de l'île Perrot (SHGIP) ont contribué bénévolement à promouvoir les lieux historiques de l'île Perrot de diverses manières, notamment par des conférences, des visites commentées, une baladodiffusion, des expositions ainsi que des panneaux d'interprétation.

Bien vite, une problématique est apparue lorsque la SHGIP lançait des invitations pour inciter le public à découvrir des édifices historiques classés : comment faciliter la localisation des lieux et orienter les visiteurs vers les « Monuments historiques classés » par le ministère de la Culture et des Communications du Québec. Le problème s'est posé autant pour la population locale que pour les visiteurs venant de l'extérieur de l'île, car il n'y a qu'un seul panneau indicateur à l'intérieur de l'île.

Nous croyons que ce problème n'est pas particulier à l'île Perrot mais qu'il se retrouve un peu partout au Québec, autant dans les régions périphériques des grands centres urbains que dans les régions éloignées.

La problématique

L'île Perrot compte deux sites où se trouvent des monuments classés :

- le **parc historique de la Pointe-du-Moulin**, propriété de la SODEC où se trouvent le moulin à vent de 1708 et la maison du meunier de 1786, tous deux désignés ou classés monuments historiques (en 1969 par le Gouvernement du Canada et en 1977 par le Gouvernement du Québec);
- le **site historique Sainte-Jeanne-de-Chantal**, classé patrimonial par la Ville de Notre-Dame-de-l'île-Perrot en 2013, où se trouve l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal construite en 1774, classée monument historique par la Commission des monuments et sites historiques le 24 mars 1961.

Or, l'île Perrot est traversée par deux routes relevant du ministère des Transports du Québec :

- l'autoroute du Souvenir, communément appelé autoroute 20
- et le boulevard Don-Quichotte.

L'église Sainte-Jeanne-de-Chantal est située à 8 km de l'autoroute 20, en passant par le boulevard Don-Quichotte, tandis que le moulin à vent et la maison du meunier qui font partie du parc historique de la Pointe-du-Moulin, lui-même situé sur le boulevard Don-Quichotte, sont à 10 km de l'autoroute 20.

Le **seul panneau indicateur** de ces deux emplacements a été installé par la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, sur un terrain à proximité de l'intersection du boulevard Don-Quichotte et du boulevard Saint-Joseph; ce panneau se trouve à 4 km de l'autoroute 20.

Il nous est apparu assez étonnant que le parc historique de la Pointe-du-Moulin, qui appartient au Gouvernement du Québec depuis bientôt 40 ans, ne fasse l'objet d'aucune mention ni signalisation personnalisée sur le boulevard Don-Quichotte et encore moins sur l'autoroute 20.

La signalisation sur les routes provinciales et les autoroutes

La réglementation qui régit la signalisation sur les voies provinciales et les autoroutes interdit d'installer des panneaux autres que ceux autorisés par Transports Québec. Cette interdiction s'applique autant pour les villes qu'elles traversent que pour tout autre groupe d'intérêt.

Sur l'autoroute du Souvenir, des panneaux bleus et des panneaux bruns permettent d'annoncer des lieux d'intérêt dans un contexte bien précis.

Les panneaux bruns

Les panneaux bruns identifient des lieux ou des monuments historiques du Canada. Ils sont installés en vertu d'une entente entre la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (Parcs Canada — Gouvernement du Canada) et le Gouvernement du Québec et leur libellé est approuvé par l'Office de la langue française.

Il nous est apparu étonnant qu'en vertu de cette entente le « *Lieu historique national du Canada du Moulin-à-vent-et-la-maison-du-meunier-de-l'Île-Perrot* » désigné le 23 octobre 1969¹ et situé dans le parc historique de la Pointe-du-Moulin ne dispose pas d'un panneau brun sur les voies publiques provinciales de la région immédiate alors que les écluses de Sainte-Anne-de-Bellevue et le cimetière des Anciens combattants à Pointe-Claire sont abondamment signalés.

¹Source : http://www.pc.gc.ca/apps/dfhd/page_nhs_fra.aspx?id=666

Les panneaux bleus et Tourisme Québec

Les panneaux bleus relèvent du ministère du Tourisme selon des critères élaborés avec les associations touristiques régionales, le ministère des Transports et Tourisme Québec. Dans ce contexte, il existe 114 pictogrammes, mais aucun n'identifie de façon précise et pour toutes les régions du Québec les « édifices classés » par le ministère de la Culture et des Communications.

Les panneaux bleus s'adressent surtout aux commerces et à des organismes qui disposent généralement d'un budget publicitaire. Dans les régions intermédiaires de Montréal et de Québec, notamment, existent des zones d'exclusion où « l'annonceur » doit représenter un attrait majeur et atteindre un certain niveau d'achalandage.

3

Voici deux extraits de l'information tirée du site internet < panneableu.com >

NOUVELLE DEMANDE DE SIGNALISATION (DÉLAIS DE 3 MOIS)

Voici les étapes ainsi que la durée approximative de chacune :

- Réception des documents dûment remplis par le client
- Approbation des documents par Tourisme Québec (2 à 3 jours)
- Enquête de crédit (2 à 3 jours)
- Envoi d'une estimation des coûts de la signalisation et approbation par le client (max. 2 semaines)
- Validation sur le terrain de l'itinéraire demandé (20 jours)
- Demande de permis auprès de la municipalité ou du ministère des Transports (3 semaines)
- Envoi du contrat d'une durée de 3 ans au client
- Réception du contrat signé et du paiement (max. 30 jours)
- Fabrication et installation des panneaux (max. 30 jours)²

Toute demande acceptée est valide pour une période de 3 ans et chaque panneau fait l'objet d'un contrat différent :

Combien ça coûte ?

Chaque contrat est différent. Voici les facteurs qui influenceront le montant de votre contrat :

- le nombre d'intersections à signaler;
- le type de route où le panneau sera installé;
- la vitesse de la route;
- l'espace disponible en bordure du réseau routier;
- les règlements municipaux.

Une estimation vous sera envoyée, aux fins d'approbation de votre part, qui vous donnera une excellente idée du montant de votre contrat pour les 3 prochaines années.

² Source : <http://www.panneableu.com/corporatif/fr/demande-de-signalisation>

Le panneau bleu : une signalisation payante

L’affichage sur les panneaux bleus est relativement cher. Il est payable annuellement. Son coût varie selon le nombre de panneaux et d’intersections. Certains organismes sans but lucratif nous ont cité des facturations s’élevant à plus de 3 000 \$ par année. Et, de plus, lors du renouvellement du contrat aux trois ans, les demandes sont sujettes au ballottage à cause du nombre limité de panneaux par Transports Québec.

Notre proposition : un pictogramme unique pour toutes les régions du Québec

En conséquence, la Société d’histoire et de généalogie de l’île Perrot propose l’adoption par le ministère de la Culture et des Communications d’un pictogramme ou d’un logo unique pour identifier la présence d’immeubles classés dans toutes les régions du Québec et pour servir à leur signalisation à l’extérieur de Montréal et de Québec.

Selon une analyse des données provenant du Répertoire du patrimoine culturel³ et de la Liste des lieux patrimoniaux de la Montérégie, nous estimons à 168 le nombre d’immeubles classés en excluant Québec et Montréal.

Répertoire du patrimoine culturel du Québec — mars 2016					
Région	Protégé et valorisé selon le RPCQ	Immobilier inscrit au RPCQ	Classement	Immeubles patrimoniaux	MAC
Bas-Saint-Laurent	666	114	23	19	19
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1327	136	22	16	16
Mauricie	269	60	31	25	25
Estrie	248	95	12	12	12
Outaouais	644	113	10	8	8
Abitibi-Témiscamingue	145	27	10	5	5
Côte-Nord	104	20	12	4	4
Nord-du-Québec	2	38	1	0	0
Montérégie (1)	n.d.	n.d.	79	79	n.d.
TOTAL	3405	603	200	168	89

(1) Statistique provenant de : https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_lieux_patrimoniaux_de_la_Mont%C3%A9rie



³ La Montérégie était absente du Répertoire du patrimoine culturel du Québec en mars 2016.

Un pictogramme ou un logo unique


Prenant comme exemples des pays ou des organismes qui ont adopté un logo distinctif, le ministère de la Culture et des Communications du Québec pourrait, dans un premier temps, mettre en place un concours dans le but d'adopter un logo ou un pictogramme pour identifier les monuments classés du Québec.

Quelques exemples ailleurs :

Logo des monuments historiques de France :
il représente le labyrinthe de la cathédrale de Reims.



Logo du patrimoine mondial de l'UNESCO



Logo du patrimoine anglais

5

Utilisation du logo ou pictogramme

Après son adoption, le logo pourrait servir

- à la reconnaissance de l'apport du ministère de la Culture et des Communications dans la conservation de ces édifices par une présence visuelle permanente;
- à la signalisation des monuments sur les autoroutes et les routes provinciales et municipales;
- à l'identification sur les documents promotionnels publiés à propos des monuments classés;
- à la promotion de ces édifices par des affiches dans les écoles à proximité des monuments, auprès des classes d'histoire, d'art visuel ou autres pour inciter les enseignants et les élèves à visiter ces édifices, mieux les connaître et y tenir des activités scolaires lorsque c'est possible;
- à établir des repères GPS pour les touristes;
- à insérer des repères descriptifs sur Google Map, entre autres;
- à faire la promotion de ces monuments durant les Journées de la culture;
- à encourager les organismes et les bénévoles qui s'impliquent dans la conservation de ce patrimoine par une reconnaissance de leurs efforts promotionnels.



Qui sommes-nous ?

La Société d'histoire et de généalogie de l'île Perrot (SHGIP) est une association (organisme sans but lucratif) créé en 2008 par un groupe de citoyens de la région s'intéressant à l'histoire de la seigneurie de l'île Perrot et de ses familles pionnières. La Société a été incorporée en 2011 et regroupe une cinquantaine de membres qui partagent un même intérêt pour l'histoire régionale, la généalogie et le patrimoine.

La Société s'est donné comme mission d'approfondir l'histoire de l'île Perrot depuis sa concession en 1672 au gouverneur de Montréal François-Marie-Perrot. Pour ce faire, elle donne des formations en histoire régionale, organise des conférences, archive des photos anciennes de familles et de lieux. Elle a publié six répertoires. Parmi ses autres réalisations : une brochure pour le 50^e anniversaire de la Ville de Pincourt, une exposition intitulée « *Où étaient nos ancêtres dans l'île Perrot* » présentée au parc historique de la Pointe-du-Moulin depuis 2012, une baladodiffusion intitulée « *Sainte-Jeanne-de-Chantal, un trésor du XVIIIe siècle à découvrir en baladodiffusion* », une révision de la toponymie des rues et lieux de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, des panneaux d'interprétation de lieux pour la Ville de Pincourt et divers autres mandats visant à faire connaître le patrimoine de l'île Perrot au grand public.

La Société d'histoire et de généalogie de l'île Perrot est membre de la Fédération Histoire Québec, de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie et du Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges.

Au nom du conseil d'administration,

Lise Chartier, présidente
Société d'histoire et de généalogie de l'île Perrot
1300, boulevard Don-Quichotte, C.P.117
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7V 9E2
514 453-5284

5 mai 2016